

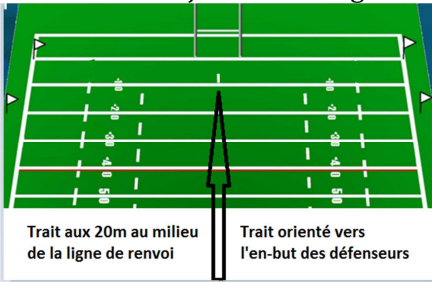
Notes de la CCA à l'attention du corps arbitral de la FFR XIII pour la saison 2013-2014 (liste des changements majeurs)

Reprend et remplace en développant en détail le document de la CCA envoyée par la FFRXIII : N°76/2014 du 22 juillet 2013.

Points du règlement <small>(ex point 2) : indique le numéro du point correspondant au document initial du 22/07/2013</small>	3 nouvelles règles internationales	Nouveaux paragraphes dans le fascicule des règles internationales 2013-14
1. Le coup d'épaule <small>(ex point 2)</small>	<p>Geste d'un défenseur qui n'essaie pas de plaquer, d'attraper ou de retenir le porteur du ballon (ou tout autre opposant) avec les bras ou les mains mais entre en contact physique direct avec ce joueur avec l'épaule ou le haut du bras (collé au corps)</p> <p>Comment l'identifier ? :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rotation des hanches et des épaules du défenseur • le défenseur a le bras collé au corps 	Chapitre 2 (lexique), p.7
	<p>Un joueur commet une action répréhensible s'il :</p> <p>(i) assène un coup d'épaule à un opposant.</p>	Chapitre 15, p.38 (actions répréhensibles du joueur)
2. Lever le doute sur un plaquage <small>(ex point 5)</small>	<p>Si un doute apparaît lors d'un plaquage, l'arbitre pourra, selon le cas, soit ordonner la poursuite du jeu en disant '<i>jouez !</i>' soit faire jouer le tenu en disant '<i>tenu !</i>'. Si le joueur poursuit sa course ou passe le ballon au moment où l'arbitre dit '<i>tenu</i>' car le joueur n'a pas entendu la consigne, l'arbitre arrêtera le jeu et demandera au porteur du ballon de revenir à l'endroit où le tenu aurait dû être joué.</p>	Chapitre 11, paragraphe 6, p.25 (le plaquage & le tenu)
3. Le poteau de coin <small>(point non mentionné)</small>	<p>Le ballon est en touche d'en-but lorsqu'il entre en contact avec le poteau de coin, la ligne de touche d'en-but ou tout objet situé sur ou au-delà de la ligne de touche d'en-but. Cependant, si le porteur du ballon touche le poteau de coin, il <u>ne</u> sera <u>pas</u> considéré comme étant en touche d'en-but.</p> <p><i>(règle expérimentale en France en 2012-13 devient internationale dès septembre 2013)</i></p>	Chapitre 9, p.21, paragraphe 2 (touche et touche d'en-but)

	11 nouvelles directives de la CCA de la FFR XIII pour la saison 2013-2014	Référence dans le fascicule des consignes françaises pour 2013-14 (n) = nouveau
4. Hors-jeu sur renvoi aux 20 mètres <i>(ex point 1)</i>	Si une pénalité est accordée au cours d'un renvoi aux 20 mètres, la pénalité aura lieu à l'endroit de la faute. Dans le cas où des plaqueurs sont coupables de hors-jeu ne s'étant pas retirés à 10 mètres, la pénalité se jouera sur la ligne des 30 mètres face à l'endroit de la faute.	Paragraphe Q. Où jouer la pénalité, point 2, page 12 (n)
5. Renvoi aux 20 mètres joué rapidement <i>(ex point 3)</i>	Il sera permis de jouer rapidement un renvoi aux 20 mètres à condition que le joueur qui récupère le ballon devenu ou rendu injouable, accomplisse lui-même le renvoi aux 20 mètres sans passer le ballon à qui que ce soit d'autre. De plus, tous les joueurs de l'équipe qui procèdera au renvoi aux 20 mètres, devra être de retour dans sa zone des 20 mètres, l'arbitre devra être en position sur la ligne des 20 mètres et le renvoi devra être joué du milieu de la ligne des 20 mètres. Un trait sera tracé au centre de la ligne de renvoi aux 20 mètres comme repère pour les joueurs (voir point 12). L'arbitre devra permettre au joueur de faire le renvoi en donnant un coup de sifflet.	Paragraphe P. Reprise du jeu après sortie, point 1, page 11 (n)
6. Deux cartons jaunes pour un même joueur <i>(ex point 4)</i>	Au cours d'un match, un même joueur pourra être sanctionné 2 fois en recevant un carton jaune. Mais lorsque ce même joueur recevra un second carton jaune, la sanction ne se transformera pas dans tous les cas en carton rouge.	Paragraphe U, Expulsion temporaire, point 3, page 13 (n)
7. Ballon botté hors du terrain indirectement <i>(ex point 6)</i>	Si un joueur qui est en touche, en touche d'en-but ou a un pied en ballon mort touche un ballon botté indirectement hors du terrain ou récupère un ballon après un en-avant de l'opposition, l'équipe qui aura botté le ballon ou aura fait un en-avant sera responsable de la sortie du ballon. A noter que cette règle ne s'applique pas dans le cas où le ballon botté indirectement sort dans la zone des 40/20; l'équipe du botteur bénéficiera malgré l'intervention du défenseur de la tête et de l'introduction. Cependant, si le ballon qui est immobile sur le terrain est touché par un joueur en touche, en touche d'en-but ou qui a un pied en ballon mort, ce même joueur sera responsable de la sortie du ballon.	Paragraphe O. Ballon botté hors du terrain indirectement, page 11 (n)

<p>8. Avertissement collectif</p> <p><i>(ex point 7)</i></p>	<p>L'arbitre n'aura plus à informer verbalement le capitaine que son équipe a reçu un avertissement collectif. Afin que la partie puisse se poursuivre sans interruption de jeu, l'arbitre informera l'équipe fautive et les spectateurs que tous les membres d'une même équipe ont fait l'objet d'un avertissement. Ainsi, si dans un laps de temps relativement court, un joueur commet une autre infraction, l'arbitre l'expulsera temporairement. Comme gestuelle, l'arbitre fera un geste du bras, à hauteur de poitrine, reproduisant un cercle tandis qu'avec l'autre bras il pointera l'équipe fautive.</p>	<p>Paragraphe U, Expulsion temporaire, point 4, page 13-14 (n)</p>
<p>9. Règle de l'avantage</p> <p><i>(ex point 8)</i></p>	<p>L'arbitre devra appliquer la règle de l'avantage autant que possible. Dans le cas où un joueur de l'opposition prend possession du ballon suite à un en-avant ou à une passe en avant, l'arbitre permettra au jeu de se poursuivre dans la mesure où l'équipe qui aura tenté de tirer un avantage de la faute sera toujours en possession du ballon au prochain tenu. Si donc, cette équipe est toujours en possession du ballon au prochain tenu, l'arbitre annoncera que le décompte des tenus est revenu à 'zéro'. Si l'équipe qui aura tenté de tirer un avantage de la faute perd la possession du ballon avant le tenu qui suit, l'arbitre sifflera et ordonnera une mêlée au point initial de la faute avec tête et introduction à l'équipe qui aura tenté sans succès de tirer avantage de l'en-avant ou de la passe en avant. En outre, l'arbitre devra bien établir ce qui constitue un véritable avantage pour l'équipe non-fautive si celle-ci choisit de botter le ballon vers l'avant. L'arbitre aura à juger si la reprise du jeu après une sortie du ballon en touche ou si le ballon n'est plus jouable constituera un plus grand avantage pour l'équipe non-fautive que de revenir au point d'origine de la faute. Si l'équipe qui aura tenté de tirer un avantage de la faute est victime d'une brutalité, une pénalité sera accordée en sa faveur au point de la faute.</p> <p>L'arbitre estimera que l'équipe en possession du ballon ne tirera pas d'avantage d'une faute adverse si celle-ci a lieu à moins de 10 mètres de sa propre ligne de but.</p>	<p>Paragraphe M. Règle de l'avantage, pages 9-10 (n)</p>
<p>10. La mêlée: Introduction et sortie du ballon</p> <p><i>(ex point 9)</i></p>	<p>Le demi de mêlée doit se tenir face au tunnel et doit introduire le ballon avec les deux mains, une à chaque extrémité du ballon.</p> <p>Pour former la mêlée, les avants doivent entrecroiser correctement les bras et rester soudés jusqu'à ce que le ballon sorte de la mêlée. Les arbitres devront faire particulièrement attention à ce point. Le ballon sera considérée comme sortie de la mêlée et donc jouable lorsqu'il apparaîtra entre et derrière les pieds intérieurs des 2^{ème} lignes. Tout joueur participant à la mêlée qui s'en détachera avant que le ballon n'en sorte, sera pénalisé.</p> <p>Dès que le ballon émergera correctement de la mêlée, l'arbitre dira '<i>jouez</i>'.</p>	<p>Paragraphe N. Mêlée, points 1 à 4, page 10</p>

<p>11. Le banc de touche : repère pour tout changement <i>(ex point 10)</i></p>	<p>Les remplacements se feront uniquement du côté du terrain où se trouve le banc des remplaçants. Si un joueur sort derrière les poteaux, il devra obligatoirement rejoindre la ligne de touche du côté du banc avant que le remplaçant ne soit autorisé à rentrer sur le terrain</p>	<p>Paragraphe W, Remplacements, page 14 (n)</p>
<p>12. Trait au milieu de la ligne des 20 mètres <i>(ex point 11)</i></p>	<p>Un trait d'environ 30 cm, orienté vers l'en-but des défenseurs, sera tracé perpendiculairement au centre de la ligne des 20 mètres servant de repère au joueur qui fera le renvoi aux 20 mètres de ce point précis (voir schéma). Les clubs devront ajouter cette ligne au tracé du terrain.</p>  <p>Trait aux 20m au milieu de la ligne de renvoi Trait orienté vers l'en-but des défenseurs</p>	<p>Paragraphe P. Reprise du jeu après sortie, point 4, page 12 (n)</p>
<p>13. Sanctionner les tenus mal joués <i>(ex point 12)</i></p>	<p>Lors de la réalisation d'un tenu, le plaqué devra vraiment faire l'effort de talonner le ballon avec le pied au lieu de simplement enjamber le ballon comme cela peut être le cas. Une telle pratique sera sanctionnée.</p>	<p>Paragraphe C. Ralentissement du tenu, point 7, page 5 (n)</p>
<p>14. Aplatir dans son propre en-but : différents cas de figure <i>(ex point 13)</i></p>	<p>Lorsqu'un joueur récupèrera le ballon se trouvant au sol dans son propre en-but, il n'y aura renvoi sous les poteaux que s'il l'aplatit volontairement. Si en ramassant le ballon au sol dans son propre en-but, un défenseur exerce accidentellement une légère pression sur le ballon de haut en bas ou frôle accidentellement le sol, cela ne sera pas considéré comme une action volontaire et le jeu se poursuivra. De même, si le porteur du ballon glisse accidentellement et que le ballon entre en contact avec le sol de l'en-but, le jeu se poursuivra.</p>	<p>Paragraphe T. Aplatir le ballon dans son propre en-but, point 2, page 13 (n)</p>